

PROCESSUS D'ADMISSION À L'ECT

Le dossier de candidature est à remplir et nous retourner avec les documents demandés (cf. 3^{ème} page du dossier de candidature).

La sélection des candidats se fera sur concours et étude du dossier de candidature.

DATES PRÉVISIONNELLES DE SÉLECTION

Avril 2024

- **2 avril 2024 (16h)** : date limite de dépôt des dossiers d'inscription aux épreuves d'admission
- **4 & 5 avril 2024** : épreuves écrites et épreuve orale d'admission (Sur convocation)

Mai 2024

- **20 mai 2024 (16h)** : date limite de dépôt des dossiers d'inscription aux épreuves d'admission
- **22 & 23 mai 2024** : épreuves écrites et épreuve orale d'admission (Sur convocation)

Juillet 2024

- **4 juillet 2024** : date limite de dépôt des dossiers d'inscription aux épreuves d'admission
- **9 & 10 juillet 2024** : épreuves écrites et épreuve orale d'admission (Sur convocation)

ZOOM SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES ET L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Objectif des épreuves écrites : Evaluer les capacités du candidat à structurer les idées, à s'adapter avec réactivité, évaluer les capacités du candidat en Anglais.

- **Culture Générale** : Ecrit de 2 heures. Synthèse de documents
- **Anglais** : Ecrit de 2 heures
- **Maths** : Ecrit de 2 heures

Objectif de l'épreuve orale : Evaluer les capacités du candidat à structurer les idées, à s'exprimer correctement à l'oral, à s'adapter avec réactivité à des situations inattendues et à connaître **ses motivations**.

- Dans un premier temps, à partir d'un sujet d'actualité remis 30 minutes avant l'épreuve, le candidat présente ses réflexions pendant 10 minutes, sans que le jury intervienne.
- Dans un second temps, échange avec le jury afin d'élargir le débat pendant 10 minutes.
- Enfin, le candidat s'exprime sur ses motivations et ses objectifs professionnels quant à la poursuite de ses études supérieures (5 à 10 minutes maximum).

COÛT DE L'ECT

Tarifs ECT année scolaire - Tout paiement doit être libellé à l'ordre de la CCISM

- Frais de traitement de dossier de candidature : 5000 xpf
- Frais d'inscription en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année : 30 000 xpf
- Frais de scolarité 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année : 560 000 xpf
- Frais de cotisation au régime social CPS : 6 000 xpf (concerne que les étudiants ayant 21 ans et moins de 27 ans dans le courant de l'année scolaire)

ATTENTION : LE STAGE EXPATRIATION EST À LA CHARGE DE L'ÉTUDIANT.

Les bourses : Possibilité de bourse en fonction des revenus (Territoire / Etat)

Exonération des frais de traitement de dossier pour les étudiants boursiers